

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par

Mme Loir, M. Allisio, M. Beaurain, M. Taverne, M. Villedieu, M. Tivoli, Mme Pollet, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, M. Bryan Masson, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Grenon, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Bordes, M. Jacobelli, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Laporte, M. Houssin, M. Hébrard, Mme Engrand, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Frappé, M. Guiniot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Giletti, M. Gillet, Mme Galzy, M. Girard, M. Falcon, Mme Cousin, M. Dragon, M. François, M. Chenu, Mme Auзанot, Mme Diaz, M. de Lépinau, Mme Dogor-Such, M. Dessigny, M. Cabrolhier, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Buisson, Mme Blanc, M. Bovet, M. Bentz, M. Baubry, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Bilde, M. Berteloot, M. Ballard, M. Barthès et M. Taché de la Pagerie

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si les méthodes pour lutter contre le fléau de la surexposition aux écrans ne font pas consensus, la gravité de cette exposition sur les enfants n'est plus à prouver. Notre société est confrontée aujourd'hui à un problème qui touche l'ensemble des catégories d'âge, et vient à augmenter massivement. Un regroupement de praticiens de terrain, de chercheurs et d'universitaires guidés par

Serge Tisseron ont imaginé 4 balises avec une prévention différente pour chacune de ces tranches. Ces balises sont les 3, 6, 9 et 12 ans. Il est important d'adapter notre politique de prévention en fonction des âges, mais surtout important de le considérer dans son entièreté. S'arrêter à 6 ans semble dangereux. Il est nécessaire d'aller jusqu'aux 12 ans avant de mettre en place une politique de prévention généralisée à l'ensemble de la population. Car l'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain.

Cet amendement a pour but de cibler les 0 - 12 ans dans la mise en place de politique publique de prévention plutôt que de 0 à 6 ans.